

7 janvier 2022



Chers parents et tuteurs,

Toute l'équipe du Conseil scolaire Centre-Est tient à vous souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence.

Ce début d'année est marqué encore une fois par la pandémie et un nouveau variant. Le 31 décembre dernier, suivant l'annonce du ministère de l'Éducation, nous avons reporté le retour en classe au lundi 10 janvier 2022, pour tous les élèves, de la maternelle à la 12e année.

Le port du masque

Le ministère de l'Éducation nous a indiqué que nous allons recevoir des masques de qualité médicale pour tous les élèves et le personnel de nos écoles. Dès que nous les recevrons, c'est-à-dire entre le 10 et le 15 janvier 2022, nous pourrons les distribuer. Le [port du masque demeure obligatoire](#) dans les autobus pour tous les élèves et dans les salles de classe et les aires communes pour les élèves de la 4e à la 12e année ainsi que pour le personnel. Nous encourageons le port du masque pour les élèves de la maternelle à la 3e année afin de mieux contraindre la propagation de différents virus qui circulent. Par contre, il ne sera pas obligatoire de porter spécifiquement les masques fournis par le Ministère pour cette rentrée de 2022.

Les tests de dépistage rapide

Le ministère de l'Éducation distribuera aussi des tests de dépistage rapide pour toutes les familles. Consultez <https://www.alberta.ca/rapid-testing-at-home.aspx> pour en savoir davantage au sujet de leur utilisation et l'interprétation des résultats. Nous distribuerons les tests aux familles dès que nous les recevrons, soit encore là, entre le 10 et le 15 janvier 2022. Selon les recommandations d'AHS, les boîtes contiennent 5 tests chacune, soit 2 tests par semaine, à 72 heures d'intervalle, pour une période de 2 semaines et demi. Toutefois, le CSCE laisse le libre choix d'utilisation de ces tests aux familles en recommandant qu'un test de dépistage rapide soit utilisé lorsqu'un enfant présente des symptômes.

Si votre enfant présente des symptômes

Il est fortement recommandé de faire l'évaluation des symptômes de votre enfant quotidiennement avant qu'il se rende à l'école. Les [symptômes](#) à surveiller pour les enfants de moins de 18 ans sont la toux, la fièvre, la difficulté à respirer et la perte des sens du goût et de l'odorat. Alberta Health fera une mise à jour du Questionnaire d'évaluation quotidienne pour les symptômes de Covid-19 dans les prochains jours. Nous vous partagerons le nouveau questionnaire, sur [notre site Internet](#) dès qu'il sera disponible.

Si votre enfant présente des symptômes, faites un test de dépistage et gardez votre enfant à la maison jusqu'à ce que les symptômes disparaissent, même si le résultat du test est négatif. Si le résultat est positif, nous vous encourageons à en informer la direction de l'école.

La période d'isolement a été modifiée le 5 janvier 2022. Consultez <https://www.alberta.ca/isolation.aspx> pour bien comprendre les changements. Il sera difficile pour nous de continuer à communiquer avec les familles concernées, car Alberta Health Services cessera de nous communiquer les cas positifs. L'enseignant de votre enfant fournira du matériel d'apprentissage à votre enfant si celui-ci doit rester à la maison parce qu'il est malade, a des symptômes ou est un contact rapproché d'une personne qui a testé positif pour la COVID.

Alberta Education met également à la disposition des familles une plateforme pour soutenir l'apprentissage à domicile, lorsque nécessaire. Le site [LearnAlberta](#) regroupera des vidéos pré-enregistrées, en français et anglais pour soutenir les apprentissages en numératie et littératie des élèves de la 4e à la 9e année.

Les mesures sanitaires générales

Dans toutes nos écoles, les bonnes pratiques d'hygiène sont maintenues. Le personnel de l'école continuera à veiller à ce que les élèves se désinfectent les mains souvent et respectent l'étiquette respiratoire. À l'élémentaire, les cohortes seront maintenues pendant la journée scolaire. Le nettoyage supplémentaire des surfaces utilisées fréquemment sera maintenu. Les filtres du système de ventilation seront changés plus souvent.

Les activités parascolaires

Jusqu'à ce que le ministère de l'Éducation ou la santé publique nous fournissent davantage d'orientation, les activités parascolaires, tout comme l'utilisation de nos locaux par les membres de la communauté, seront mises en pause. Seules les pratiques entre membres d'une même cohorte seront autorisées. Aucune compétition n'est permise.

La mise en oeuvre de la DA 491

La Directive administrative 491 sur la vaccination contre la Covid-19 a été mise à jour et elle est disponible sur notre site web. Elle est entrée en vigueur le 3 janvier 2022. Le **personnel** du CSCE devra démontrer une preuve vaccinale ou un résultat négatif dans un test rapide pour la COVID.

Nous rappelons que la vaccination n'est pas obligatoire pour les élèves. Le CSCE ne peut pas refuser aux élèves l'accès à l'apprentissage en raison de leur statut vaccinal. Si un élève doit s'isoler, la durée de l'isolement sera laissée à la discrétion des parents, en fonction de leur connaissance du statut vaccinal de l'élève.

Depuis le début de la pandémie, l'accès à nos écoles est très limité. Il en demeurera ainsi jusqu'à avis contraire. Si, comme parent, vous voulez entrer dans l'édifice pour discuter avec l'enseignant de votre enfant ou encore, si vous devez rencontrer la direction de l'école, c'est avec celle-ci qu'il faut communiquer afin d'entrer. Les directions mettront en place des mesures pour que votre visite respecte les mesures en vigueur.

Si le taux d'absentéisme s'élève, autant chez les élèves que chez notre personnel, il se peut qu'il devienne nécessaire de demander à certains groupes d'élèves, certaines cohortes ou encore toute la population scolaire de basculer vers l'apprentissage à la maison pendant une période de 10 jours. Le Conseil scolaire devra obtenir une permission du ministère de l'Éducation avant de prendre une telle décision.

Nous vous remercions de votre collaboration. Sachez que nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer la réussite de nos élèves et veiller à leur bien-être ainsi qu'à celui de nos employés.

Dolorèse Nolette

Directrice générale, CSCE